



Viktoria Invest

COMMUNIQUE

Paris le 22 septembre 2017

La Société informe ses actionnaires et le public que la Cour d'Appel de Paris lui a notifié ce jour sa décision du 19 septembre 2017 déclarant irrecevable la demande de M. Valéry le HELLOCO de sursis à exécution de l'enregistrement par l'AMF du document de référence qu'elle a établi et rejetant sa demande de sursis à exécution du visa de l'AMF sur le prospectus de son émission d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription